

## **ADAPTATION EN ACCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES HANDICAPÉS ET DES PERSONNES AGÉES (Dispositif MaPrimeAdapt')**

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, l'État français a mis en place **MaPrimeAdapt'**, une aide financière destinée à adapter les logements à la perte d'autonomie.

Depuis le 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' est la principale aide de l'État pour financer les travaux d'adaptation des logements. Elle est accessible aux propriétaires occupants, aux locataires du parc privé, ainsi qu'à d'autres statuts spécifiques comme les usufruitiers ou les occupants en viager.

### **Bénéficiaires éligibles**

- Personnes âgées de 70 ans ou plus, sans condition supplémentaire.
- Personnes âgées de 60 à 69 ans, avec une attestation de perte d'autonomie (GIR 1 à 6).
- Personnes en situation de handicap, justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %,

### **Montant de l'aide**

Le montant de MaPrimeAdapt' dépend de vos ressources :

- 70 % du coût des travaux pour les ménages aux revenus très modestes.
- 50 % du coût des travaux pour les ménages aux revenus modestes.

Le plafond des travaux éligibles est fixé à 22 000 € HT.

### **Travaux éligibles**

- **Salle de bain :**
  - Remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied.
  - Installation de barres d'appui.
  - Pose de WC surélevés.
- **Cuisine :**
  - Aménagement pour faciliter l'accès et l'utilisation.
- **Circulation et accessibilité :**
  - Installation de monte-escaliers électriques.
  - Élargissement des couloirs et des portes pour le passage d'un fauteuil roulant.
  - Pose de revêtements de sol antidérapants.
  - Installation d'éclairages à détection de mouvement.
- **Travaux extérieurs éligibles :**
  - Installation de rampes d'accès.
  - Élargissement de la porte d'entrée.
- **Sécurité et confort :**
  - Création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite.
  - Installation de volets roulants électriques

### **Montage du dossier de demande de subvention**

Accompagnement obligatoire par un technicien habilité : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui accompagne le demandeur tout au long du projet

Il réalise un diagnostic du logement, identifie les adaptations nécessaires et aide le demandeur dans les démarches administratives. (Cette prestation est prise en charge dans le cadre de MaPrimeAdapt').

**La meilleure solution est de missionner un Diagnostiqueur Accessibilité Handicapés Habilité AMO qui maîtrise parfaitement tous les rouages de ce type de dossier et qui vous accompagnera parfaitement pour la réalisation du diagnostic avec chiffrage des travaux, ainsi que le dépôt de demande de subvention auprès des service de MaPrimeAdapt'.**

**Le prix d'un diagnostic complet est de 600,00€ Pris en charge par l'Anah**